

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 14 MAI 2018

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 14 mai 2018 à 19 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Cuisinier déchaîné, 225 rue Pope, Cookshire, autorisation en vertu du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).**
- 5) **Cuisinier déchaîné, 225 rue Pope, Cookshire, autorisation en vertu du règlement 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**
- 6) **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, contrat de nettoyage et de balayage sur certaines routes, autorisation de signature.**
- 7) **Jean-François Labrie, ligue de balle, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, Cookshire, les lundis soirs jusqu'au 9 juillet 2018.**
- 8) **Tania Bell, ligue de balle, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, Birchton, les jeudis soirs jusqu'au 12 juillet 2018.**
- 9) **Association québécoise d'urbanisme, participation à une formation les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis.**
- 10) **Période de questions.**
- 11) **Séance close.**

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2018-05-6491

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 mai 2018 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Cuisinier déchaîné, 225 rue Pope, Cookshire, autorisation en vertu du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Résolution 2018-05-6492

CONSIDÉRANT que la Brasserie 11 Comtés inc. et le Cuisinier déchaîné ont déposé les plans de construction d'un bâtiment sur un terrain situé au 225 rue Pope, Cookshire;

CONSIDÉRANT que ce terrain est situé dans un secteur assujéti aux dispositions du règlement 214-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la demande d'un permis tel que déposé par la Brasserie 11 Comtés inc. et le Cuisinier déchaîné, à une séance tenue le 26 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.7 du règlement 214-2016, le conseil doit autoriser par résolution l'émission du permis de construction;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu que le conseil approuve la demande de permis de la Brasserie 11 Comtés inc. et le Cuisinier déchaîné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Cuisinier déchaîné, 225 rue Pope, Cookshire, autorisation en vertu du règlement 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Résolution 2018-05-6493

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 225, rue Pope, Cookshire, a été déposée en bonne et due forme par la Brasserie 11 Comtés inc. et le Cuisinier déchaîné;

CONSIDÉRANT que le projet soumis vise à ériger un bâtiment qui servira de cuisine d'été en lien avec les activités de la Brasserie 11 Comtés inc.;

CONSIDÉRANT que les heures d'opération sont compatibles avec le secteur résidentiel avoisinant et que, de plus, ce commerce engendre très peu de circulation;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci relativement au remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage qui demeurera dérogatoire sous réserves de critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé le premier projet par la résolution numéro 2018-05-6470 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique portant sur l'objet du présent projet a été tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé pas le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter en vertu du règlement numéro 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la présente résolution relative au projet d'occupation de l'immeuble situé au 225, rue Pope, Cookshire, lot 5 851 789, tel que déposé par la Brasserie 11 Comtés inc. et le Cuisinier déchaîné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, contrat de nettoyage et de balayage sur certaines routes, autorisation de signature.

Résolution 2018-05-6494

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le contrat de nettoyage et de balayage sur diverses routes (dossier 9007-18-PZ02) avec ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Ce contrat est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Jean-François Labrie, ligue de balle, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, Cookshire, les lundis soirs jusqu'au 9 juillet 2018.

Résolution 2018-05-6495

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Labrie demande l'autorisation pour une ligue de balle jusqu'au 9 juillet 2018, à Cookshire, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du terrain de balle de Johnville, au tarif régulier, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 9 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Tania Bell, ligue de balle, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, Birchton, les jeudis soirs jusqu'au 12 juillet 2018.

Résolution 2018-05-6496

CONSIDÉRANT que madame Tania Bell demande l'autorisation pour une ligue de balle jusqu'au 12 juillet 2018, à Birchton, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du terrain de balle de Johnville, au tarif régulier, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 9 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Association québécoise d'urbanisme, participation à une formation les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis.

Résolution 2018-05-6497

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser 2 membres du Comité consultatif d'urbanisme à participer à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis.

Les coûts reliés à cette formation sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Période de questions.

Aucune.

11) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2018-05-6498

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier